



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 24  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 juin 2021

**Présents :** Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés :**

Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,  
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,  
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,  
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19H56

Secrétaire : Michel PIRES

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.21.043 – Suppression de postes au 1er septembre 2021

**Christian DUMAS expose :**

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation et aux besoins des services, il est nécessaire de supprimer les postes suivants :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Taux d'emploi
C	Sociale	ATSEM	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
C	Sociale	ATSEM	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100% (20h hebdomadaires)
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	75% (15h hebdomadaires)
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	65% (13h hebdomadaires)
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	60% (12h hebdomadaires)

B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	50% (10h hebdomadaires)
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	35% (7h hebdomadaires)
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	30% (6h hebdomadaires)
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	30% (6h hebdomadaires)
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	30% (6h hebdomadaires)
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	20% (4h hebdomadaires)
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	12.5% (2h30 hebdomadaires)
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	11.25% (2h15 hebdomadaires)

Après avis du Comité Technique du 9 juin 2021 et après présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 15 juin 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer les postes ci-dessous énoncés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **30 JUIN 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **30 JUIN 2021**

Notification le : **30 JUIN 2021**



Le Maire

Christian DUMAS

**Acte à classer****DL-21-043**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2021-06-30T14-41-20.00 ( MI231041926 )**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20210630-DL-21-043-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Suppressions de postes au 1er septembre 2021**Date de décision :** 30/06/2021**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.1. Création de poste et suppression**Acte :** [DL.21.043 -RH - Suppression de postes au 1er septembre.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 30/06/21 à 14:41

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)**Transmis**

Date 30/06/21 à 14:41

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)**Accusé de réception**

Date 30/06/21 à 14:46